

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 22 DU CONSEIL MUNICIPAL 2020 - 2026
DU VENDREDI 10 MARS 2023 A 19H00

Date de la convocation : 03/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars à 19h00, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire
MM. Fabien VIEILLE-MECET, Laurent CLAUDET, Mme Jennifer BRESSAND, Adjoints
Mmes Pascale FAIGNEZ, Justine GRENON, Chantal GUIGNARD, Conseillères municipales.
M. Mathieu BAUDIN Conseiller municipal

Excusée : Mme Corinne GARNIER, Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Mme Jennifer BRESSAND

Ordre du jour de la séance n° 22 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 21 du 15 décembre 2022

2. Administration générale

- Rapport quinquennal de la CLECT (Différend sur les chiffres indiqués)

3. Urbanisme.

- Maison Comte.
- Terrains Robbe et Courdier : Contacts avec l'EPF.

4. Jeunesse, sports, vie associative.

- Subventions aux associations.
- Ronde de l'espoir.
- Nouvelles installations dans le parc : Point sur les subventions.
- Achat d'un défibrillateur en commun avec Bulle pour le stade.

5. Bâtiments et édifices publics

- Travaux d'isolation à la salle des fêtes : Point à ce jour.

6. Divers

- Opération brioches
- Distributeur de pains
- Demande du CPTS Haut-Doubs Forestier
- Courriers ELIAD et SACEM
- Chaises de la salle des fêtes.

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 21 du 15 décembre 2022

Sans opposition ni commentaire, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Administration générale

- Rapport quinquennal de la CLECT (différend sur les chiffres indiqués)

Le Maire présente le rapport et précise que la dynamique fiscale de la commune de 2017 à 2021 annoncée à 98.453€ est erronée car ce montant ne tient pas compte d'un coefficient correcteur de moins 74.727€. De ce fait, le montant exact de la dynamique fiscale est de 22.784€, montant validé par les services de la DDFIP. Le maire précise qu'une demande de correction a été faite auprès du cabinet comptable qui a seulement ajouté une fiche explicative sans modifier le chiffre de 98.453€. Il a donc été demandé à la CFD de modifier le chiffre erroné ou alors de supprimer la page en question.

3. Urbanisme.

- Maison Comte.

Afin de pouvoir déclasser du domaine public l'impasse en sens unique attenante à la maison Comte, il est nécessaire de procéder à une enquête publique. A l'unanimité, le conseil valide cette option et charge le maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de l'enquête publique.

- Terrains Robbe et Courdier.

Le terrain Courdier sera bientôt raccordé à l'assainissement ce qui permettra sa commercialisation. Différents projets sont en cours d'études sur le devenir du terrain de l'ancienne maison Robbe.

4. Jeunesse, sports, vie associative.

- Subventions aux associations.

A l'unanimité, le conseil accepte d'allouer une subvention à chacune des associations suivantes :

○ A BRAS CADABRA 25	170 €
○ CLUB DES JEUNES - BANNANS	170 €
○ ANCIENS COMBATTANTS - BANNANS	170 €
○ DRUGEON SPORTS ➔ Section Football	1.380 €
○ AMICALE DES POMPIERS – Marais du Drugeon	170 €
○ DONNEURS DE SANG - FRASNE	170 €
○ A.D.M.R.	170 €

- Ronde de l'Espoir

Le maire donne lecture du courrier de la Ronde de l'Espoir, association qui chaque année, depuis 1991 sillonne à vélo notre département afin de sensibiliser la population sur les bénéfices du sport santé et collecte des fonds qui, reversés à la Ligue contre le cancer, permettront d'aider la recherche à lutter contre cette terrible maladie.

Cette année La Ronde de l'Espoir passera à Bannans le dimanche 16 avril et si la commune en est d'accord, elle fera un arrêt pour la remise d'un don lors d'une petite cérémonie d'environ 15mn. L'an passé, suite à un oubli, nous n'avons pas donné de subvention à la Ligue contre le cancer. Le maire propose de donner une double subvention cette année à la Ronde de l'Espoir puisqu'elle reverse ses fonds à la Ligue contre le cancer. A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition. Une subvention de 350€ sera donc attribuée à la Ronde de l'Espoir. Un « chèque » sera remis à la Ronde le 16 avril.

- Nouvelles installations dans le parc : point sur les subventions.

Les demandes de subventions auprès des différents organismes ont été faites. La plupart ont répondu favorablement. Certaines sont encore en attente et seront notifiées courant mars. Le niveau des subventions sera déterminant pour la suite du projet.

- Achat d'un défibrillateur en commun avec Bulle pour le stade.

Le Maire précise que le défibrillateur a été installé la semaine passée. Il rappelle que la participation de Bannans est de 870 €.

5. Bâtiments et édifices publics.

- Travaux d'isolation à la salle des fêtes : point à ce jour.

Pour prétendre aux subventions du département, il est nécessaire de réaliser une étude thermique du bâtiment. Le SYDED (Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs) a proposé son soutien pour trouver un bureau d'étude thermique. Le taux de subvention est de 70% et le reste à charge pour la commune est d'environ 1 000€. A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à commander cette étude auprès du Syded.

6. Divers

- Opération brioches.

Le Maire informe que l'opération brioches aura lieu du 27 mars au 2 avril 2023 et remercie les bénévoles qui participeront à cette opération.

- Distributeur de pains.

Le boulanger de Sombacour étudie l'éventualité d'alimenter un nouveau distributeur de pains ...

- Demande du CPTS Haut-Doubs Forestier

Le CPTS demande la mise à disposition d'une salle afin d'y tenir une conférence sur le dépistage du cancer. Le conseil donne son accord.

- Courriers ELIAD et SACEM

Par courrier l'association Eliad qui propose des services d'aide et de soins complémentaires adaptés à tous les publics nous demande une subvention. Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

Nous avons reçu un courrier de la SACEM concernant la déclaration pour 2023. La commune n'étant pas concernée par ce sujet, nous ne donnerons pas suite à cette demande.

- Chaises de la salle des fêtes.

Les chaises de la salle des fêtes ne sont pas confortables et n'offrent pas un bon maintien. Des devis seront demandés pour un éventuel remplacement.

La séance est levée à 21h50

Le Maire



Les Adjoints



Les Conseillers



